

## Secrétariat général **Direction des Examens et Concours** Certificat d'aptitude aux fonctions de formateurs académiques

## LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015, relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la délibération du jury en date du 31 mai 2024.

## ARRÊTE

Article 1er : sont déclarés admis au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique, session 2024, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique.

Titre	Nom de famille	Nom de naissance	Prénom
M. Mme Mme M.	BAUZET BEN CHERIFA BOURGES LE-GOFF FERBOS	LE-GOFF	Christophe Naouel Morgane Jean-François
Mme	GIAMMATTEI		Laurence
Mme	LANNOT		Sandie
Mme	MATHIS	SANTIN	Delphine
M.	MICELI		Philippe
Mme	SAUBOI		Katy
Mme	SEGUI ENTRAYGUES	ENTRAYGUES	Adeline
Mme	TESSIER	LOOTEN	Emmanuelle

Article 2: Monsieur le secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Bordeaux, 07 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation Le Secrétaire Général Pour le Secrétaire Général Le Directeur des examens et concours

vier HARMEL